TOURCOING

L'installation des nouvelles succursales de la Caisse d'Epargne. — Dimanche dernier a eu lieu l'ouverture du bureau auxiliaire de la Caisse d'Epargne au Blanc-Seau et des deux nouvelles succursales de Neuville-en-Ferrain et de Mouveaux.

Le conseil de direction avait délégué, pour procéder à ces installations, au Blanc-Seau : MM. F. Masurel-Jonglez, vice-président, et Léon Monnier; à Neuville, MM. Jules Ducoulombier et Emile Destombes et à Mouveaux, MM. Paul Duquesnoy, secrétaire, et Albert Moulin.

Les directeurs délégués ont été reçus par les conseils d'administration des nouvelles caisses et, les formalités ordinaires d'installations, ayant été remplies, on a procédé à l'ouverture de la première séance.

Voici en substance ce qu'a dit M F. Masurel-Jonglez, vice-président, à l'inauguration du Bureau du Blanc-Seau :

« Messieurs,

» Le conseil de direction de la Caisse d'épargne de Tourcoing a délégué son vice-président, et M. Léon Monnier, l'un de ses membres, pour procéder aujourd'hui à l'installation du bureau auxiliaire du Blanc-Seau.

» En venant ici, nous avons voulu vous donner une preuve de tout l'intérêt que nous portons à cette inauguration et aussi vous remercier de l'empressement que vous avez mis à accepter les modestes fonctions d'administrateurs-adjoints que je vous avais offertes, au nom du conseil de direction.

» Nous ne doutons pas, Messieurs, qu'avec votre concours, le bureau du Blanc-Seau n'acquiert en peu de temps une très *grande importance*. Le résultat se fera peut-être attendre, mais il est certain, et nous aurons la satisfaction d'avoir fait ensemble une œuvre éminemment philanthropique et sociale en facilitant aux habitants du Blanc-Seau le placement sûr et lucratif de leurs économies. Le succès que nous attendons sera la juste récompense de votre dévouement.

» Merci de nouveau, mes chers collègues, et tous mes vœux pour la prospérité de la caisse d'épargne. »

Nous croyons être l'interprète du public, en adressant nos plus sincères félicitations au Conseil de Direction de notre Caisse d'Epargne pour son esprit d'initiative qui ne recule devant aucune amélioration, et à Messieurs les Membres des Conseils d'administration des nouvelles caisses pour le concours dévoué qu'ils n'ont pas hésité à apporter à la Caisse d'Epargne.

Les habitants des localités qui viennent d'être dotées de cette utile institution y trouveront le placement à la fois facile et sûr de leurs économies. Inutile d'ajouter qu'ils peuvent compter sur la plus complète discrétion qui est le premier devoir imposé aux administrateurs et aux caissiers.

Une tentative de suicide s'est produite à la Croix-Rouge, dans l'après-midi de mercredi. Une pauvre vieille femme de 74 ans, Mme veuve Vandenbrouck, dont les facultés sont très affaiblies, s'est précipitée dans un puits. Le bruit occasionné par la chûte attira l'attention de quelques enfants qui donnèrent l'alarme. On put heureusement retirer la pauvre vieille, saine et sauve.

Un accident s'est produit mercredi matin dans l'établissement de M. Félix Lorthiois, place Thiers. Un jeune manœuvre de couvreur, Edouard Desbarbieux, âgé de 15 ans, domicilié à Mouscron a fait une chûte d'une hauteur de 10 mètres. Transporté chez le concierge de l'établissement le blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Dron qui estime que l'état est très grave.

Un mendiant de profession, Delphin Devos, a été arrêté hier après-midi, à la Croix Rouge, par le garde-champêtre Fiipo. Ce vagabond a déjà subi de nombreuses condamnations et est très mal noté. Il est originaire de Comines (Nord).

Marcq en-Barœul. — Le nommé Duflou (Alfred), 32 ans, journalier, à Marcq-en Barœul, sortant d'un cabaret près l'écluse, vers 11 heures du soir et trompé par l'obscurité, est tombé dans le canal et y a trouvé la mort.

Duflou était célibataire.

Pour toutes fournitures de bureau, imprimés de commerce, circulaires, avis de naissance, de mariage, et de décès, s'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains.

LILLE

M. Testelin, sénateur est nommé vice-président de la commission, chargée d'examiner le régime des alcools.

Marché aux chevaux. — Au marché de mercredi 246 chevaux ont été exposés en vente. Transactions peu importantes.

Comice agricole de Lille. — Un obit solennel anniversaire sera célébré dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, à Lille, à dix heures un quart, le mercredi 18 janvier 1888, pour le repos des âmes de MM. Bacquet-Lesaffre, propriétaire à Lille; Emile Béagle, cultivateur à la Chapelle-d'Armentières, Bottieaux, député du Nord, à Paris ; Bonnier, ancien juge de paix à Roubaix ; Delefortrie, maire à Escobecques ; D'halluin-Pollet, cultivateur à Wattrelos ; Gruyelle-Lepers, propriétaire à Lille ; Laroze, cultivateur à Coutiches; Legraud (de Lecelles), député du Nord, à Lecelles; Charles Lemaire, agent commercial à Roubaix; Fiorimond Lutun, à Houplines ; Olivier-Desbonnet, cultivateur à la Chapelle d'Armentières ; Roussel-Delahoutre, à *Tourcoing*, membres du Comice agricole de Lille, décédés dans le courant de l'année 1887.

Des places seront réservées dans le chœur aux parents et amis des défunts.

— A l'issue du service funèbre, le Comice agricole tiendra une réunion à la mairie, entrée par la cour intérieure.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. Installation du bureau pour l'année 1888. — 4. Rapports et scrutins sur l'admission des membres titulaires. — 5. Présentation de nouveaux membres. — 6. Projet de révision du régime des boissons. — 7. Des plantations d'arbres nuisibles à la culture. — 8. De l'emploi du sulfate de fer et du chlorure de magnésium en agriculture. — 9. Questions et propositions diverses.

La société des agriculteurs du Nord s'est réunie aujourd'hui et a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1888.

On sait que cette société compte environ 900 membres.

M. Clayes, maire de Bergues, a été élu président par 54 voix sur 80 votants.

Le scrutin pour l'élection des vice-présidents a donné les résultats suivants :

Votants : 84. — Avesnes : M. Boulanger de Salesches, 53 voix. — Cambrai : M. Bernard, vétérinaire à Aubencheul-au Bac. 73 voix. — Douai : M. Trannin, fabricant de sucre à Lambres, 43 voix. — Dunkerque : M. Stevenoot, d'Armbonts-Cappel, 49 voix. — Hazebrouck : M. Clodorez, 50 voix. — Lille : MM. Dubar, rédacteur de l'*Echo du Nord*, économiste à Lille, 64 voix, et Déprez de Cappelle, 60 voix. — Valenciennes, 44 voix. — Section étrangère : M. Pelletier, du Pas-de-Calais, 70 voix.

Soixante-quatre votants ont pris part au vote pour la nomination des secrétaires et trésoriers. M. Jacquart, vétérinaire à Cambrai, a été élu secrétaire général, M. Rogez, secrétaire-archiviste, M. Bonduel, secrétaire, et M. Deleporte-Bayart, de Roubaix. trésorier.

Chronique du feu. — Mardi à 4 heures et demie du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison de M. Deschamps, fondeur, rue Notre-Dame, 212. Le feu a été promptement éteint. Les dégâts s'élèvent à 1,500 francs environ ; il y a assurance à la Compagnie le *Soleil*.

A QUI LE TOUR?

Voulez-vous être décoré

Des gaies couleurs de la santé ?

Allez vite quérir, chez Messieurs Vaissier frères,

Un CONGO, ce sauveur des grâces printannières !

16299d *Savonnerie du Congo, Roubaix-Paris.*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 11 janvier 1888.

Présidence de M. PARENTY

Il y a quelque temps se formait à Tourcoing un journal intitulé l'*Eclaireur National* qui comptait parmi ses adhérents messieurs Testelin, sénateur, et Trystram, député du Nord. Ce journal, ainsi que l'indique son nom, avait pour but d'éclairer nos nationaux sur les empiètements de l'industrie allemande et d'empêcher la réalisation du projet du chancelier Bismarck de faire du traité de Francfort un Sedan commercial.

Ce but est louable après tout, et loin de critiquer cette feuille on ne pourrait que la féliciter, si dans l'ardeur de la polémique il ne lui arrivait de se fourvoyer et de prendre parfois pour des prussiens d'honnêtes négociants, dont le patriotisme est à l'abri de tout reproche. Quand cette méprise se produit, le négociant, victime de l'erreur, en arrive, grâce à l'insuffisance notoire de notre législation sur les scandales du trottoir, à se faire justice à lui-même, et ne trouvant pas un policier pour conduire le malheureux camelot au violon, il se met en mesure de l'envoyer à l'hôpital.

Deux personnes en particulier avaient été victimes des racontars de la feuille révélatrice, M. Knorr de Roubaix et M. Oscar Doutrelon de Try, horloger de la place de la Gare de Lille.

La nature de l'affaire est telle, que le compte-rendu nous en est interdit. Qu'il nous suffise de dire que Cattoire, gérant dudit journal, a été condamné sur opposition à huit jours de prison, 25 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts, pour avoir publié dans son journal un article contre M. Knorr.

En outre, le Tribunal à raison de calomnies du même journal contre M. Doutrelon, condamne Cattoire à quarante jours de prison, cinq cent fr. de dommages-intérêts, insertion en première page dans deux journaux. MAITRE-CARRÉ.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 11 janvier

Les savons du Congo. — Marque de fabrique

MM. Vaissier frères, savonniers à Roubaix, ont fait constater, par voie d'huissier, la vente, par M. Oscar Ducrocq, coiffeur à Lille, de savons *Aux Armes du Congo*, de M. Dubois-Crépy, savonnier-parfumeur à Mons (Belgique). Ils ont ensuite assigné MM. Ducrocq et Dubois-Crépy devant le tribunal civil de Lille, qui a statué par jugement du 13 juin dernier.

Le tribunal s'est d'abord déclaré compétent, en se fondant sur l'art. 14 du Code civil aux termes duquel l'étranger, même non résidant en France, peut être traduit devant les tribunaux français pour les obligations par lui contractées en pays étranger, envers des Français. Le jugement ajoute que le tribunal de Lille est, du reste, à la fois celui des demandeurs et celui de l'un des défendeurs, M. Ducrocq.

En ce qui concerne celui-ci, le tribunal l'a condamné à tous les frais de l'instance, y compris ceux de la mise en cause de M. Dubois-Crépy, à titre de dommages-intérêts envers MM. Vaissier frères, pour avoir vendu des savons dont la marque *« Aux armes du Congo »* constitue, en France, une imitation illicite de celle de ces derniers auxquels le mot *«Congo»* appartient exclusivement, relativement à la savonnerie.

Il n'y a point d'appel entre M. Ducrocq et MM. Vaissier frères. Ceux-ci appellent, mais contre M. Dubois-Crépy seulement.

Quant à celui-ci, le tribunal l'a, en effet, mis hors de cause. Il a débouté les demandeurs de leur action à son égard. Les premiers juges décident, d'une part, qu'il n'est point établi que M. Dubois Crépy ait participé à l'introduction en France des savons mis en vente par M. Ducrocq. D'un autre côté, relativement à la question d'usurpation de marque de fabrique, dit le tribunal, le dépôt, en Belgique, par M. Dubois-Crépy, de la marque *« Aux armes du Congo, »* est *antérieur* au dépôt de ce pays, par MM. Vaissier frères, de la marque *« aux princes du Congo. »*

Devant la première chambre civile de la Cour, MM. Vaissier demandent la réformation du jugement sur ce point. Si, disent-ils, notre marque a été déposée en Belgique, après celle de M. Dubois-Crépy, nous avons dans cette contrée, *fait usage* de la nôtre avant que ce dernier n'y fit usage de la sienne. Or, *au point de vue civil* et des dommages-intérêts à pouvoir obtenir en vertu de l'art. 1382 du Code civil, la propriété d'une marque de fabrique est acquise, en Belgique comme en France, *au premier occupant*, indépendamment même du dépôt.

PETITE CORRESPONDANCE

A Monsieur L... — Le jeune homme dont vous parlez peut circuler en France en toute sécurité.

Conseil de guerre séant à Lille

Audience du mardi 10 janvier

Président : M. RICOUART D'HÉROUVILLE, colonel du 43e de ligne. — Ministère public : M. OUDET, chef d'escadron commissaire du gouvernement.

Jules Hermignies, soldat au 110e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire Un an de prison Défenseur: Me Bouly de Lesdin, avocat à Lille.

— Léon-Henri Garot, soldat réserviste de la classe de 1880, du *recrutement* de Valenciennes. Insoumission à la loi sur le recrutement. Deux jours de prison. Défenseur : Me Bouly de Lesdin.

— Georges-Isidore B..., soldat au 33e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire. Trois ans de prison. Défenseur : Me Gervais, avocat, à Lille.

— Jules-Caridor Gladieux, soldat au 33e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire. Deux ans de prison. Défenseur : Me Bouly de Lesdin.

— François-Joseph Boffy, soldat au 3e régiment du génie. Vol au préjudice d'un militaire. Cinq ans de réclusion. Défenseur : Me Bouly de Lesdin.

— Edouard-Louis Berquier, soldat au 8e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire. Un an de prison. Défenseur : Me Bouly de Lesdin.

NORD

Les sénateurs et députés du Nord et du Pas-de-Calais. — Voici comment les sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais, ont été répartis dans le tirage au sort des bureaux du mardi 10 janvier.

1er bureau, MM. Clayes, Kolb-Bernard, Théry. — 4e, Demiautte. — 6e Alfred Girard, Testelin. 7e, Paris. — 8e, Cirier, Huquet, Merlin. — 9e, Marquis d'Havrincourt, Martel, Pajot, Wallon.

Quant aux députés voici leur répartition par bureau.

1er bureau, MM. Le Gavrian, Félix Le Roy, Taillandier. — 2e, le général de Frescheville, Plichon. — 3e, Georges Brame, De Clercq, De Lhonnel, Joseph Morel. — 4e, Dellisse, Jonglez. — 5e, Camescasse, Hermary, Levert, Léon Maurice. — 6e, Bergerot, Déjardin-Verkinder, Ribot, Trystram. — 8e, le marquis de Tartz, de Rosamel. — 9e, Lefebvre de Prey, Lefebvre-Pontalis, Lepoutre, Edouard Sens. — 10e, Beaucarne-Leroux, le comte de Martimprez, Léon Renard. — 11e, le baron Des Rotours, Thellier de Poncheville.

Mouvement préfectoral. — M. Goffres, sous-préfet de Saint-Omer, passe à **Meaux** ; M. Savoureux, sous-préfet de Meaux, passe à Saint-Omer ; M. Laroche, sous-préfet de Douai, passe au Havre ; M. Juillet-Saint-Loyer, secrétaire général de la Loire, est nommé sous-préfet de Douai.

Nomination militaire. — L'*Officiel* annonce la nomination de M. le général de division Morand, au commandement de la première division d'infanterie et de la subdivision de la région, qui comprend Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

Port de Dunkerque. — Voici le relevé des principales marchandises importées et exportées par le port de Dunkerque, pendant le mois de décembre 1887 :

Importées. — Laines en masses 4.492.085 kil.; froment 415 671; maïs 6 554.000; orge, 22 176 057; avoine, 1.350.538; légumes secs secs, 598.408; graine de lin, 3.352.748; graine de l'Inde 2 510.000; mélasse, 2.617.430; bois à construire, sciés, autres que de chênes et de noyer, 4.220.745; vin teillé, 147.655; coton en laines, 129.872; huiles de pétrole, 159.392; houille crue, 5.298.255; minerai de fer, 14.070.000; fonte de fer, 808.113; minerai de zinc 760.000; soude caustique, 5.460; chlorure de chaux, 35.307; nitrate de soude, 11.877.926; fils de coton, 82.096; id. de lin, 39; id. de laine, 899; tissus de lin, 13.475; id. de coton, 4.921; id. de laine, 796.

Exportées. — Laines en masses, 18.129 kilogs; farines, 8.000 ; légumes secs, 23.274; sucre indigène brut, 130.000; sucre raffiné, 985.669; lin teillé, 6.530; houille crue, 1.607.900; fonte de fer, 109; fils de lin, 159.295 ; fils de jute, 78.022; fils de coton, 73; fils de laine, 3.026; tissus de lin, 13.573; tissus de jute, 23.818; tissus de coton, 1.498; tissus de laine, 17.999; fourrages, 1.716.635.

— Le train-belge n° 1201 venant de Gand et devant arriver en notre ville à 9 h. 02, est entré en gare avec une heure de retard, causé par un accident qui s'est produit près de la station de Dinze (Belgique). A l'arrivée du train un troupeau de moutons a pris peur et s'est réfugié sur la voie ferrée. Trente de ces animaux ont été écrasés.

Caudry. — *Violent incendie.* — Hier soir, vers 11 heures moins le quart, l'agent Brabant aperçut des flammes sortant par la toiture de l'établissement de MM. Rey, fabricants de tulles, situé rue Centrale.

Aussitôt l'alarme fut donnée et les secours s'organisèrent, mais déjà tout était en feu. Les efforts de nos braves pompiers durent se concentrer sur les maisons voisines qu'il fallait préserver.

Les pompiers ont fait tout leur devoir : nous devons signaler la conduite du sergent-fourrier, M. Delcroix, qui n'en est pas à son premier trait de courage et qui hier encore a eu sa veste brûlée et a été atteint d'une brûlure légère au cou produite par des ardoises incandescentes.

Citons aussi MM. Sénecaille père et fils, maréchaux-ferrants qui n'ont cessé de multiplier leurs efforts pour combattre l'incendie.

Le service d'ordre et le travail des chaînes, organisés par la police, sous la direction du commissaire, M. Spéneux, ont été faits d'une façon irréprochable.

Trois pompes étaient en batterie, les deux pompes de la compagnie de pompiers et celle de M. Bracq-Toffin. Ce n'est que vers une heure du matin que tout danger avait disparu, mais nos intrépides pompiers sont restés sur les lieux de l'incendie jusque six heures du matin.

Les pertes sont évaluées à environ 32.000 francs pour M. Rey-Flévet dont une partie seulement est assurée, et à 58.000 francs environ pour M. Rey aîné couvert par une assurance aux compagnies *le Nord et l'Abeille*.

PAS-DE-CALAIS

LE BROUILLARD SUR LA MANCHE. — On nous télégraphie de Calais que le brouillard qui dure depuis trois jours sur le détroit, ayant augmenté d'intensité, dans la journée de mercredi, les voyageurs du train de marée de Boulogne sont obligés d'aller s'embarquer à Calais pour Douvres, les communications entre Boulogne et Folkestone étant interrompues complètement.

Malgré le brouillard, huit paquebots, avec les dépêches, et de nombreux voyageurs ont fait la traversée de Calais à Douvres.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme la vicomtesse de Brandt de Galametz, née Le Josne-Contay, qui vient de s'éteindre dans sa 84e année, au château d'Ecoivres (Pas-de-Calais) entre les bras de deux de ses fils, M. le vicomte Edouard et Albéric de Galametz.

Les pauvres, les communautés religieuses et les œuvres charitables perdent en elle la plus généreuse des bienfaitrices.

La rage. — Ces jours derniers, un chien de forte taille, sous poil noir, parcourait les rues de Saint-Pol-sur-Ternoise, se jetant sur tous les chiens qu'il rencontrait sur son passage. M. Coquidé, commissaire de police, prévenu, se mit à la recherche de l'animal, qu'il trouva place du Marché-aux-Bestiaux. Le chien, poursuivi de près, s'arrêta en face de l'église, où M. Coquidé lui envoya une première balle de revolver. Ce n'est qu'après avoir tiré trois nouveaux coups de son arme que M. le commissaire de police abattit cet animal dangereux. L'autopsie, à laquelle il a été procédé par M. Lemaire, vétérinaire, a démontré que ce chien était atteint d'hydrophobie.

BELGIQUE

Templeuve. — Un garçon brasseur, nommé Gaspart est tombé sous les roues d'un camion, dont il conduisait les chevaux et a reçu des blessures auxquelles il a succombé quelques heures après.

Anvers. — Un brouillard d'une densité extraordinaire, qui d'ailleurs couvre aussi toute l'Angleterre et l'Irlande, pèse sur notre ville et empêche tous les arrivages et départs.

A Ostende, le brouillard couvre tout le littoral. Les malles-postes arrivent toutes avec de grands retards.

Plusieurs chaloupes de pêche ont échoué. Toutefois, les équipages ont pu être sauvés.

ETAT-CIVIL ROUBAIX *Déclarations de naissances du 11 janvier* — Victorine Vanhamme, rue de Beaumont, cour Delporte, 1. — Fernand Hoorman, rue de Flandre, cour Duthoit, ?. — Albert Carpentier, rue de Mouveaux, 75. — Henri Lembré, rue de la Balance, cour Chevalier, 1 — Thérèse Demeestere rue Pellart, cour Derville, 5. — Valentin Hennebicq, rue de Lille, 10?. - Rosalie Despatures, rue du Pile, 8. — Raoul Deherrypon, rue Vaucanson, 60 — Albert Cappaert rue d'Alma, fort Watel, 20 — *Mariages.* — Emile Declercq, ?3 ans, tisserand rue Solférino, 56, et Mathilde Sonneville, 24 ans devideuse, rue des Anges. — Alfred Tiberghien, 31 ans, marchand de déchets, rue Perrot, 15, et Julie Beyt, 24 ans, sans profession, Place Nadaud — *Déclarations de décès du 11 janvier* — Thérèse Moreels 64 ans, ménagère, rue du Gros Saule, 3 — Jean Goethals, 6? ans, peintre, rue Jacquart, cour Masure, 24. — Marie Coupe, 73 ans, ménagère, rue de la Paix, 65. — Marie Dhuygelaere, 69 ans, ménagère, rue Jacquart, cour Brabant, 15

CROIX. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 janvier.* — Henriette Létoquart, rue Neuve — Berthe Dernoncour, Ruelle. — Maurice Mafille, boulevard de la Chapelle. — Victor Vandenbogaerde, rue Basse. — Albertine Beillard, rue Léon Gambetta — Sarah Cool, rue de la Mackellerie. — Achille Rasseneur, rue d'Hem. — Madeleine Leduc, Grande-Place. — *Publications de mariages du 8 janvier.* — Augustin Dernoncour, 35 ans, teinturier, à Flers, et Rosine Destombes, 46 ans, journalière. — Julien Durieux, 23 ans, employé, et Jernne Dauphin, 22 ans, à Reims. — *Mariage du 7 janvier.* — Henri Laristan, 26 ans, et Léonie Weyne, 23 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 1er au 8 janvier.* — Marie Boussèmart, 21 ans 8 mois, rue Holden. — Aline Demarchelier, 9 mois, rue Pluquet — Pierre Lepers, 86 ans 3 mois, rue des Jardins. — Emilie Debry, 17 ans 10 ans, Grande-Rue. — Marie Vandeberghe, 61 ans 11 mois, rue Verte.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 10 janvier.* — Florent Liénart, rue Desurmont — Achille Debonnet, rue de la Potente. — *Déclarations de décès du 10 janvier* — Catherine Masure, 65 ans 7 mois, sans profession, rue de Gand. — *Du 11.* — Adolphe Jombart, 78 ans 6 mois, rue de Tournai.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MEURISSE-ÉLOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Florence ELOY, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1888, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 14 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Parvenus, 66.

La famille GABERT-FLAMENT rappelle à ses amis et connaissances que l'Obit solennel du mois, pour le repos de l'âme de Monsieur Firmin GABERT, décédé à Hem, le 6 décembre 1887, à l'âge de 59 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sera célébré le lundi 16 janvier, à dix heures, en l'église d'Hem.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Le Coup de Soleil Electrique

Tout le monde sait, au moins par ouï dire, ce que c'est qu'un coup de soleil. C'est un petit accident qui n'est pas de saison en ce moment. Aussi n'avons-nous pas l'intention de le mettre en cause. Mais il en existe un autre, bien autrement singulier et beaucoup plus ignoré, le coup de soleil électrique ! Celui-là vient en tout temps, à la Saint-Sylvestre comme à la Saint-Médard, et peut-être n'est-il pas superflu de le présenter au public.

Dans la dernière séance de la Société de chirurgie, il en a été beaucoup question. M. Terrier, l'habile chirurgien, a communiqué à ce sujet une note de M. le docteur Defontaine, médecin en chef des usines du Creuzot, qui a eu l'occasion d'examiner de près les effets étonnants du coup de soleil électrique. Qu'est-ce que ce coup de soleil ? Nous avons déjà eu l'occasion de dire que l'on utilisait maintenant l'électricité en guise de foyer de chaleur intense pour réduire certains minerais et surtout pour fondre et souder les métaux. Un métal placé dans l'arc électrique entre en fusion comme par enchantement ; l'acier fond comme du beurre en quelques instants. Or, le Creuzot qui suit le progrès pas à pas, le Creuzot qui fournit même à l'Angleterre des plaques d'un acier incomparable, possède aussi depuis quelque temps son fourneau électrique. On soude directement l'acier à la haute température engendrée par l'électricité. L'arc électrique dans lequel on place le métal est d'un éclat merveilleux ; on évalue son intensité lumineuse condensée sur quelques centimètres carrés à plus de 10,000 lampes Carcel, à plus de 100,000 bougies !

C'est très bien et c'est curieux à observer ; mais qui s'y frotte s'y pique. Des personnes placées à 10 mètres de distance ne ressentent aucune chaleur, et cependant elles finissent par accuser une vive douleur. « Très singulier, disait un assistant, je n'ai pas chaud et je ressens une brûlure qui me rappelle le coup de soleil que j'ai gagné cet été » ; et l'assistant s'éloigna prudemment. Il venait d'attraper un coup de soleil en pleine nuit.

Bien qu'on interrompe fréquemment l'arc lumineux, il arrive presque toujours que, au bout d'une ou deux heures, les personnes présentes aux expériences ressentent une cuisson plus ou moins douloureuse au cou, à la figure, au front : en même temps, la peau prend une teinte rouge bronzé. Ce n'est pas tout : d'habitude, on protège toujours les yeux avec des verres noirs comme ceux dont on se sert pour examiner le soleil ; malgré cette précaution, les assistants ont la rétine impressionnée à tel point qu'en plein jour la vision reste abolie pendant plusieurs minutes et, pendant près d'une heure, ils ne voient plus les objets que colorés en jaune safran foncé. Les conjonctives sont irritées et cette congestion persiste pendant quarante-huit heures au moins, s'accompagnant d'une sensation très pénible de corps étrangers introduits sous la paupière. La secrétion des larmes est exagérée ; elles coulent abondamment pendant plus de vingt-quatre heures.

En même temps, il existe de la céphalagie et de l'insomnie due à la douleur et à l'hypersécrétion des larmes, et peut-être aussi à la fièvre. Enfin, les jours suivants, on observe sur toute la face une démasquation par larges lamelles qui se termine vers le cinquième jour. Ceux qui ont vu le visage des alpinistes qui descendent des hauts glaciers se feront une idée exacte des effets des coups de soleil électrique ; la peau pèle par larges lambeaux et la figure est d'un joli rouge ponceau.

Dans le coup de soleil ordinaire, il est permis de faire la part de la chaleur. On ressent bien la chaleur solaire ; mais, ici, rien, aucune sensation de température élevée : d'ailleurs, à cinq mètres du foyer, c'est à peine si le thermomètre s'élèverait sensiblement ; toute la chaleur reste concentrée, et les personnes présentes sont frappées même à 12 mètres de distance. On ne peut donc que faire intervenir la lumière ; c'est la lumière seule qui produit ces ravages sur la peau et sur les yeux.

Le fait est intéressant et montre, une fois de plus, le rôle actif de la lumière dans certains phénomènes biologiques. Maintenant, sont-ce les rayons lumineux proprement dits, les rayons rouges et jaunes qui influent sur la peau, ou plutôt les rayons chimiques, la lumière violette et ultra-violette ? Nous inclinons, pour notre part, à le penser ; l'action chimique de ces rayons est bien connue et elle agit moléculairement avec tant d'énergie que l'on peut en grande partie lui attribuer les accidents observés. M. Defontaine ne se prononce pas à cet égard ; il vaut mieux rester, en effet, dans l'expectative ; mais il sera facile de trancher la question, car il suffira de faire agir sur la peau, en les isolant, soit les rayons rouges et jaunes, soit les rayons chimiques.

Ce n'est pas la première fois qu'on signale les effets énergiques des foyers très puissants de lumière électrique. On a déjà eu à noter des accidents du même genre. Mais M. Defontaine a pu les étudier très complètement au Creuzot. Du côté des téguments, le premier phénomène est la rougeur, l'érythème : bientôt naissent des démangeaisons, un prurit plus ou moins prononcé, enfin une sensation de gêne, de tension, puis de brûlure identique à celle qu'occasionne un véritable coup de soleil. La sensation de brûlure cesse le troisième jour, à moins qu'il ne se soit produit des pglyctènes comme dans une brûlure du second degré. Enfin, après trois ou cinq jours, se manifeste une démasquation du tégument tantôt en lamelles, tantôt par petites plaques, selon la région atteinte et surtout, selon l'intensité des accidents cutanés.

Du côté de l'organe de la vision, on pourrait décrire les effets produits sous le nom d'ophthalmie électrique. Tantôt cette ophthalmie est légère, tantot forte, et détermine des accidents sérieux soit primitifs, soit même consécutifs.

Quelquefois ces accidents, qui sont parfois d'apparence presque terrifiante, se calment au bout de quarante-huit heures et disparaissent rapidement. Toutefois, on a signalé l'existence possible de troubles persistants du côté des membranes profondes.

Il ne faut donc pas jouer avec la lumière électrique intense. Les ouvriers, qui, au Creuzot, fondent l'acier au foyer électrique, se voilent la face et le cou. Quant aux personnes qui voudraient voir d'un peu près ce fourneau, on ne saurait trop leur recommander de placer devant leur visage un écran et de munir, en outre, leurs yeux de verres rouges ou jaunes comme ceux dont se servent les ingénieurs qui s'occupent de la soudure des métaux.

HENRI DE PARVILLE.

CHOSES ET AUTRES

Calino envoie des cartes de visite. Il écrit sur une enveloppe :

Monsieur Z....
Rue Lafayette, Toulouse.

Et à l'enveloppe suivante :

Monsieur Y...
Même rue, *idem.*

**

En traversant hier un pont, j'ai remarqué, sur la poitrine de l'aveugle qui y prélève le droit de péage, ce singulier écriteau :

AVEUGLE DE NAISSANCE
ET PAR ACCIDENT

— Voyons, voyons, mon brave homme, n'ai-je pu m'empêcher de lui dire, vous nous la baillez belle, avec votre écriteau. Qu'est-ce que cela signifie ?

— C'est bien simple, Monsieur, m'a-t-il répondu ; moi, je suis aveugle de naissance, mais je viens d'acheter le fonds d'un de mes confrères, qui se tenait à l'autre bout du pont, et qui était, lui, aveugle par accident. Alors, pour conserver sa clientèle, j'ai ajouté son titre au mien !

**

Petit traité de philosophie boulevardière :

« Tant qu'il est pauvre, l'homme cherche à paraître riche ;

» Dès qu'il est riche, il s'efforce de faire croire qu'il est pauvre. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL)

L'affaire Legrand. — Une décoration ancienne. — Le cas de M. Dautresme

On lit dans le *XIXe Siècle* :

« Un détail assez curieux.

» M. Dautresme, qui a rempli les journaux de ses lettres au commencement des affaires Wilson, protestant qu'il n'avait jamais décoré M. Jacquot, par exemple, est resté coi ces jours-ci.

» Il avait une bonne raison pour cela.

» C'est lui, en effet, qui avait décoré M. Legrand, ainsi d'ailleurs que tous les négociants d'Anvers et d'Amsterdam, à la suite des rapports de M. Nivert, l'homme d'affaires de M. Wilson.

» La Chambre pourrait peut-être demander quelques explications à ce sujet à M. Dautresme. »

Le duel de la frontière

On lit dans la *Lanterne* :

« Nous nous sommes immédiatement rendus chez M. Anatole de la Forge, que les mots de courage et d'honneur désignaient très clairement.

» On a dû confondre deux affaires, nous a dit l'honorable député de la Seine. Celle à laquelle je viens d'être mêlé ressemble par certains côtés à celle racontée par le *Paris*.

» Il s'agissait de deux familles honorables, et une jeune fille était également en cause, mais le dénoûment n'est pas le même, car l'affaire a été arrangée à l'amiable. Je vais d'ailleurs adresser à ce sujet un mot au rédacteur en chef du *Paris*.

» Il se peut qu'un autre duel ait lieu en Belgique; en tout cas j'en ignore les détails y étant complètement étranger. »

Une soirée donnée à Rome par l'ambassadeur de France

Rome, 12 janvier. — La période des fêtes jubilaires a été clôturée, en ce qui concerne notre pays, par une grande soirée donnée hier soir, au palais Rospigliosi, par l'ambassadeur de France.

Tous les ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège s'y étaient rendus, ainsi que tous les Français de dinctinction présents à Rome, et les cardinaux, archevêques et évêques de notre nation.

Le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, est arrivé des premiers. Il s'est montré plein d'affabilité pour nos compatriotes.

L'ambassadeur de France, M. le comte Lefebvre de Béhaine, était très félicité de son beau discours au Pape et des sentiments si nobles et si vrais qu'il a exprimés au nom de notre pays.

Le mariage du duc Decazes

Paris, 12 janvier. — On annonce le prochain mariage de M. le duc Decazes, attaché à la personne de M. le comte de Paris, avec Mlle Singer, fille de la duchesse de Camposelice.

Le brouillard en Angleterre.— Circulation presque interrompue à Londres. — Plusieurs accidents de personnes.

Londres, 12 janvier. — Hier et avant-hier, le brouillard a continué à être très intense à Londres, où il devenait dangereux, même aux piétons de traverser les rues.

Le commerce en a reçu le contre-coup, car les différents quais et docks étaient pour ainsi dire immobilisés, les marchandises ne pouvaient y arriver.

On signale plusieurs accidents : deux hommes ont été écrasés par des trains, deux matelots se sont noyés en cherchant à regagner leur navire.

Le même accident est arrivé à un facteur.

La traversée de la Manche a été difficile, malgré la fréquence des signaux faits à coups de canon.

A Guernesey, le brouillard est resté aussi épais que jamais et on n'y a reçu aucune nouvelle de la malle la *Diana* qui était disparue mardi matin.

La *Hilda* qui aurait dû quitter Southampton à minuit, n'est pas sortie. L'*Aquila*, qui devait partir également hier matin, n'a quitté Weymouth qu'à quatre heures.

Aucune malle n'a été reçue, hier matin, dans les îles de la Manche.

On n'a pas entendu parler du steamer *Orniogo*, de la « Royal Mail Company », qui est arrivé à Plymouth samedi et en est parti pour Southampton, vià Cherbourg, et le paquebot *la Plata* n'a pas pu partir pour le Brésil.

Le brouillard est tellement épais que le yacht royal *Elfin*, qui portait les dépêches de la reine de Portsmouth à Osborne est arrivé avec plus d'une heure de retard.

Le service des malles allant à l'île de Wight a dû être *suspendu*. Tout le trafic à l'entrée de la Tamise est interrompu.

Un régiment empoisonné

Loudres, 12 janvier. — Des journaux des Indes rapportent que les hommes du régiment d'infanterie de Manchester, stationné dans la ville d'Agra ont failli être empoisonnés en buvant de la bière qui contenait de l'arsenic. Heureusement la quantité de poison n'était pas assez forte pour entraîner la mort, mais un grand nombre de soldats ont été sérieusement malades.

Une enquête a été ouverte immédiatement et a fait découvrir que tout un transport de bière arrivé récemment contenait de l'arsenic.

On ne sait pas encore si on se trouve en présence d'une tentative de crime ou d'un accident.

D'après une des versions, les fûts qui contenaient la bière avaient servi précédemment à loger de l'arsenic.

Massaouah. — Les forces abyssines. — La position du Négus.

Massaouah, 12 janvier. — D'après des avis privés, il y aurait en ce moment 25,000 cavaliers gallas à Gura.

Ils se seraient suivis par 30 à 40,000 fantassins.

Le Négus se trouve à Adoua.

Les Abyssins ont coupé tous les arbres qui bordent la route de Ghinda, afin de prévenir toute surprise.

Aden, 12 janvier. — Le général San-Marzona a décidé de marcher en avant; mais cette marche sera très circonscrite.

L'avant-garde est depuis avant-hier dans la plaine de Dogali.

Le général en chef a établi son quartier général à Monkullo. Il y attend des renforts.

L'évêque du Soudan a été appelé à Massaouah. On compte sur son influence pour agir sur l'esprit du Négus.

On mande de Naples que le vapeur *Scrivia* a quitté ce port, le 6 janvier, emportant 600 hommes et 200 chevaux et mulets, ainsi qu'une grande quantité de munitions et de vins, à destination de Massaouah.

Ce transport sera suivi du *San Gotlardo* et de l'*Archiduc*, qui doivent transporter de l'artillerie et des munitions.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 12 janvier 1888 — Par privilège spécial des auteurs et des éditeurs — — Pour les représentations de M. Luciane, fort ténor et M Karls, baryton. Première représentation. — LA PETITE MARIEE, opéra comique en 3 actes, paroles de MM. Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq. — Mlle Marie Deschamps remplira le rôle de Graziella. — PRETE-MOI TA FEMME, comédie en 2 actes, par Maurice Desvallières. — Ordre du spectacle : 1. Prête-moi ta Femme. — 2. La Petite Mariée. — Costumes nouveaux de la maison Créteur.

Prix des places : Loges de face, 3 fr. — Loges de côté, 1 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 25. — 2e galerie, 1 fr. — Parterre, 0,75 c.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 12 janvier 1887. — Quatorzième représentation d'abonnement. — Spectacle extraordinaire. — Entrées de faveur généralement suspendues. — Spectacle de gala. — LE PROPHETE, grand-opéra en 5 actes et 9 tableaux, de Scribe, musique de Meyerbeer. — La scène se passe de 1534 à 1536. — Grands ballets, 40 danseuses et patineurs. — Décors et costumes nouveaux. — Chœur d'enfants. — Orchestre dirigé par M. de la Chaussée.

COUTEAUX

Grands rayons de coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc. — **Ciseaux.** — Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc. — **Rasoirs** garantis français, belges, etc.

MAISON BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

Couteaux de poche à une et plusieurs lames coupes-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles. **Couperets** pr échantillons. **Réparations et repassage tous les jours**

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Grande spécialité de Blanc

TROUSSEAUX & LAYETTES

LINGE BRODÉ

et cousu à la main

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Grande mise en vente de Modèles nouveaux, pour enfants, tels que :

ROBES, DOUILLETTES, TABLIERS

PELISSES & ROBES DE BAPTÊME, ETC.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

CHOIX CONSIDÉRABLE

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés à la main

Bandes et Garnitures brodées sur toile

POUR CHEMISES

Dépôt de Toiles des Vosges

blanchies sur pré

en toutes largeurs, garanties à l'usage

PRIX EXCEPTIONNELS

CHIFFRES & BRODERIES A FAÇON

Maison reconnue depuis de longues années pour vendre le meilleur marché et entièrement de confiance.

Prix-fixe marqué en chiffres connus.

14625

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

CARNAVAL DE NICE

Train de plaisir

DE PARIS ET DE LYON A NICE

PRIX DU VOYAGE (aller et retour) :

De Paris à Nice, en 2e classe, **100** fr.; en 3e classe, **73** fr. — De Lyon à Nice, en 2e classe, **53** fr., en 3e classe, **39** fr.

ALLER. — Départ de Paris, le 8 février, à 9 h. 20 matin; arrivée à Lyon, le 8 février, à 11 h. 50 soir; départ de Lyon, le 9 février, à minuit 5 (nuit du 8 au 9); arrivée à Marseille, le 9 février, à 9 h. 47 matin. — *Séjour* : départ de Marseille, le 10 février, à 9 h. 35 matin; arrivée à Nice, le 10 février, à 3 h. 50 soir.

RETOUR. — Départ de Nice, le 15 février, à 1 h. 15 soir; arrivée à Lyon, le 16 février, à 4 h. 23 matin; arrivée à Paris, le 16 février, à 7 h. 05 soir.

On pourra se procurer des billets pour ce train de plaisir, à partir du 20 janvier 1888, *à Paris* : à la gare, 20, boulevard Diderot, dans les bureaux-succursales de la Compagnie; aux agences Lubin, 36, boulevard Haussmann; Cook et fils, 9, rue Scribe et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; des Wagons-Lits, 3, avenue de l'Opéra, et Gaze et fils, 7, rue Scribe. — *A Lyon*, à la gare de Perrache. 16297d

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour prévenir l'engorgement des glandes du cou, les faire fondre et ramener l'appétit, le Sirop de **Raifort iodé** de **Grimault** et Ce est prescrit par tous les médecins à la place du Sirop antiscorbutique. C'est un dépuratif par excellence, dont le suc de cresson est la principale base. 31603—16298

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 149-2715

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT. — *ENVOI FRANCO des CATALOGUES*

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix.